

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

Présents : M. ECHIVARD – M. BLUM – M. HABERMACHER – M. KELLER – M. KOPP – M. LEYDINGER - Mme PERNET – M. POLLRATZKY – Mlle QUODBACH – M. VIGOUROUX

Absents : Mme BARDA

Procurations : DREIDEMY à ECHIVARD – LINDEN à LEYDINGER – CAVATZ à HABERMACHER – TOUSCH à QUODBACH

008-2013-1 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012
Budget COMMUNE

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2012 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	10.240,80 €	-154.263,74 €	30.500,00 €	-144.022,94
FONCTIONNEMENT	407.384,16 €	216.550,08 €		623.022,94 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2012 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	623.934,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	174.522,94 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	449.411,30 €
Total affecté au c/1068	174.522,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002)	

008-2013-2 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012
Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2012 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	205.046,19	14.605,08	0	219.651,27
FONCTIONNEMENT	35.450,69	-15.804,39	0	19.646,30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2012 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	19.646,30
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	19.646,30
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012 Déficit à reporter (ligne 002)	

008-2013-3 : Compte administratif et de gestion

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012
Budget CENTRE DE PLEIN AIR

Monsieur Thierry POLLRATZKY, membre de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2012 lequel se résume comme suit :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	310.558,99	19.137,58	1.400,00	329.696,57
FONCTIONNEMENT	62.211,46	-24.668,62		37.542,84

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes, déclare que les comptes administratif et de gestion 2012 n'appellent ni observation, ni réserve (le Maire n'ayant pas participé au vote).

Il approuve ces derniers et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement soit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	37.542,84
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	37.542,84
Total affecté au c/1068	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002)	

009-2013 : Budget primitif

COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2013 qui se décompose comme suit :

COMMUNE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'investissement :</i>	831.999,07 dont	831.999,07 144.022,94 (déficit reporté)
<i>Section de fonctionnement :</i>	1.199.941,30 dont	1.199.941,30 449.411,30 (excédent reporté)

ASSAINISSEMENT

<i>Section d'investissement :</i>	277.515,53 dont	277.515,53 219.651,27 (excédent reporté)
<i>Section de fonctionnement :</i>	110.772,77 dont	110.772,77 19.646,30 (excédent reporté)

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

CENTRE DE PLEIN-AIR

<u>Section d'investissement</u> :	379.475,50 dont	379.475,50 329.696,57 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	524.509,22 dont	524.509,22 37.542,84 (excédent reporté)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2013 de la commune, du service assainissement et du Centre de Plein Air et les taux des 4 taxes lesquels restent inchangés par rapport à 2012, soit TH 16,35%, FB 7,91%, FNB 35,87%, CFE 19,17%.

010-2013 : Moselle Agence Technique - Adhésion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »
- D'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général le 7 février 2013 figurant en annexe à la présente délibération
- De mandater Monsieur le Maire pour représenter la Commune avec voix délibérative, à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

011-2013 : Réforme des rythmes scolaires

La commune, suite à la réflexion menée avec l'ensemble des partenaires (CAF/OPAL/Enseignants/Inspectrice de L'Education Nationale/Parents d'Elèves/Elus), demande le report de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014.

Cette décision s'appuie sur différents éléments qui ne peuvent être résolus pour la rentrée 2013 :

- manque de souplesse dans l'organisation de la semaine
- coût financier difficilement chiffrable
- manque de visibilité quant à l'intérêt de l'enfant
- manque de temps pour construire un réel projet avec tous les partenaires
- impacts non mesurés de ce changement de rythme dans la société en général

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

- déplacement des responsabilités de l'Etat sur les Communes (Temps libres).

La commune souhaite poursuivre le dialogue et la concertation avec l'ensemble des partenaires, établir un calendrier de travail, mettre en place un comité de pilotage, proposer une enquête aux familles pour réellement sonder leurs besoins, et rédiger une nouvelle proposition concernant l'aménagement des rythmes de l'enfant, en espérant une cohérence et un assouplissement de la réforme.

012-2013 : Cession de terrains

Le Conseil Municipal,

. Considérant la demande émanant de M. et Mme Philippe MICHON domiciliés 77 rue Principale à 57510 REMERING LES PUTTELANGE, relative à l'acquisition des terrains cadastrés, section 02 n° 119, 82 et 83,

. Considérant que ladite parcelle jouxte les parcelles dont les intéressés se portent acquéreurs

Après en avoir délibéré, et se référant à sa décision en date du 20 octobre 2008, décide :

- la vente des terrains cadastrés section 02 n° 119, 82 et 83 au prix de 336,70 € l'are au profit de M. et Mme Philippe MICHON,
- de faire supporter les frais de ladite opération à l'acquéreur
- de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant

Considérant la décision prise lors de sa séance du 14 février, le Conseil Municipal dit que les terrains vendus au profit de M. Joseph KARST sont au prix de 32,47 € l'are et non 336,70 €, car il s'agit de terrains situés en zoneNC.

013-2013 : CPA - Etude

Suite à la réforme du classement des campings de France et dans le cadre d'une restructuration nécessaire du camping de REMERING LES PUTTELANGE pour pouvoir être classé et pouvoir toucher les différentes subventions possibles, il est préférable de définir une nouvelle politique fiable et viable, et dans ce contexte le Conseil Municipal décide de lancer une étude stratégique de repositionnement touristique du Centre de Plein Air.

Cette réflexion aura pour objectif d'apporter des éléments concrets argumentés qui permettront ensuite de prendre des décisions quant à l'avenir du site.

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à MLV Conseil de NANTERRE pour un montant de 13.150 € HT
- Arrête les modalités de financement comme suit :
 - CONSEIL GENERAL, maximum escompté 40%, soit 5.260,00 €
- Décide de couvrir la part à la charge du Centre de Plein Air sur fonds propres
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide d'inscrire les dépenses au budget 2013
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant, tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

014-2013 : Adjudication chasse

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant que l'adjudication prévue le 23 mars a été infructueuse,

- PREVOIT de remettre le lot n° 3 en location par appel d'offres selon les modalités décrites dans le cahier des charges ;
- FIXE un prix de retrait d'un montant de 2.000 €
- SOUMETTRA cette décision la commission consultative de chasse

015-2013 : Contrat Enfance et Jeunesse – Accueil périscolaire

La CAF a subventionné le premier CEJ (2009/2012), cela concernait :

- un accueil périscolaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi/matin-midi-soir),
- un accueil de loisirs (mercredi)
- un accueil de centre de loisirs (petites et grandes vacances).

Dans le cadre de la reconduction du CEJ (2013/2016), sur proposition de Jeannine QUODBACH 1ère Adjointe en charge du dossier « Accueil les Cigogneaux », en concertation avec la CAF et l'OPAL, la commune souhaite continuer à proposer aux familles :

- un accueil périscolaire, avec une augmentation du nombre d'enfants accueillis sur le temps de midi,
- le centre de vacances (6 semaines d'accueil de loisirs étalées sur les petites et grandes vacances).

Ces deux propositions répondent à un réel besoin et une attente des familles.

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

Par contre l'accueil du mercredi n'a pas su répondre aux attentes en termes de fréquentation. Le bilan réalisé 2012 est très en-dessous des prévisions initiales. La commune, suite aux explications de Jeannine QUODBACH, 1ère adjointe, ne souhaite pas reconduire cet accueil pour la prochaine rentrée 2013.

La commune réitère son partenariat avec l'OPAL, le prestataire retenu en 2009, et valide comme tous les ans sa prestation. L'OPAL est un organisme sérieux, professionnel et très qualifié dans le cadre d'accueils d'enfants. Un partenariat de qualité, avec la CAF est à souligner.

Séance du 21 mars 2013

Délibérations

008-2013	Compte administratif et de gestion Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012 Budgets COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR.
009-2013	Budget primitif – 4 Taxes COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CENTRE DE PLEIN AIR
010-2013	Moselle Agence Technique - Adhésion
011-2013	Réforme des rythmes scolaires
012-2013	Cession de terrains
013-2013	CPA - Etude
014-2013	Adjudication chasse
015-2013	Contrat Enfance et Jeunesse – Accueil périscolaire

Séance du JEUDI 21 MARS 2013

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Jean-Jacques LINDEN	Procuration à LEYDINGER
Caroline BARDA	Absente
Christophe BLUM	
Jean-Paul CAVATZ	Procuration à HABERMACHER
Philippe DREIDEMY	Procuration à ECHIVARD
Vincent HABERMACHER	
Sébastien KOPP	
Emilie PERNET	
Thierry POLLRATZKY	
Chantal TOUSCH	Procuration à QUODBACH
Jean René VIGOUROUX	